

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 5 juin 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi 5 juin 2023 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2023 et des séances spéciales du 8 et 15 mai 2023;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 1^{er}, du 8 et du 15 mai 2023;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des activités du conseil;
7. **Administration générale :**
 - 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023;
 - 7.2 Dépôt du rapport annuel du maire sur la situation financière;
 - 7.3 Affectation du surplus accumulé non affecté – Réfection de la toiture du CLSC;
 - 7.4 Affectation du surplus accumulé non affecté – Travaux d'aménagement de deux (2) accès à la Rivière Péribonka secteur Baie Moreau;
 - 7.5 Adjudication d'un contrat suite à un appel d'offres publics sur le système électronique du gouvernement du Québec (SE@O) – Entretien des chemins d'hiver du réseau routier de la municipalité pour la période 2023/2024 à 2027/2028;
 - 7.6 Adjudication d'un contrat suite à un appel d'offres publics sur invitation - Entretien hivernal des stationnements des édifices municipaux pour la période 2023/2024 à 2027/2028;
 - 7.7 Autorisation de signature – Entente à intervenir entre la municipalité de l'Ascension de N.S. et le CPE l'Ascension des tout petits pour l'aménagement de locaux temporaires;
8. **Urbanisme et mise en valeur du territoire :**
 - 8.1 Demande PIIA – Hauteur de garage – 2080, chemin de la Baie-Moreau;
 - 8.2 Demande PIIA – Hauteur de garage – 2400, chemin de la Baie-Moreau;
 - 8.3 Demande PIIA – Hauteur de garage – 909 Rang 5 Ouest, chemin no :9

8.4 Nomination – Inspecteur Municipaux;

9. Hygiène du Milieu :

9.1 Octroi d'un contrat à Puisatier Delisle pour l'acquisition d'une pompe et moteur pour le puit d'alimentation p-8;

10. Loisirs et Culture :

10.1 Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière;

11. Rapport du mensuel du maire;

12. Affaires nouvelles :

12.1 Octroi d'un contrat à Élément fitness pour l'acquisition de module d'entraînement;

12.2 Motion de sympathie à la famille de M. Jean Tremblay;

13. Période de questions des citoyens;

14. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2023-155A

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés à item « affaires nouvelles »

12.1 Octroi d'un contrat à Élément fitness pour l'acquisition de module d'entraînement;

12.2 Motion de sympathie à la famille de M. Jean Tremblay.

Adoptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} MAI 2023 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 8 ET 15 MAI 2023

R. 2023-156

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Keven Renaud et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance du 1^{er} mai 2023 et des séances spéciales du 8 et du 15 mai 2023 soient approuvées.

Adoptée

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1^{ER}, DU 8 ET DU 15 MAI 2023

R. 2023-157

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les procès-verbaux des séances du 1^{er}, du 8 et du 15 mai 2023 soient adoptés.

Adoptée

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 1^{er} mai 2023 de Mme Gilla Juneau, directrice générale du mouvement santé mentale Québec, un certificat de reconnaissance confirmant la réception de la résolution d'appui en lien avec la promotion de la journée nationale de santé mentale positive qui a eu lieu le 13 mars dernier.
2. Reçu le 1^{er} mai 2023 Mme France Lampron, directrice – Développement des offres Énergie et Mobilité pour Hydro-Québec, une correspondance nous confirmant que notre demande de subvention, dans le cadre du Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique a été retenue pour le projet d'achat et d'installation de 4 bornes Smart Two au 2700, 2^e Avenue Ouest et 2 bornes au 1000, 1^{ère} Rue Est.
3. Reçu le 1^{er} mai 2023 de M. Martin Villeneuve, directeur des ressources informationnelles, une correspondance nous informant que suite aux recommandations du coroner Cyrille Delâge sur l'incendie de la résidence du Havre à L'Isle-Verte, le ministère de la Santé et des Services sociaux déploie, depuis février 2016, l'approche de gestion du risque en sécurité incendie (GRSI) développée par le CISS de Chaudière-Appalaches, dans les RPA de la province. Cette approche vise à rechercher des solutions adaptées afin de permettre aux résidents de rester chez eux le plus longtemps possible, tout en assurant leur sécurité en cas d'incendie.
4. Reçu par courriel le 2 mai 2023 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance nous confirmant la transmission du des états financiers 2022 de la municipalité de l'Ascension de N.-S.
5. Reçu le 2 mai 2023 de M. Chaouki Dakdouki, directeur général régional du Patrimoine canadien une correspondance nous confirmant que notre demande de financement a été approuvée pour le festival l'Ascension sans limites. Une subvention au montant de 14 700\$ sera octroyé dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, volet Festivals locaux.
6. Reçu par courriel le 4 mai 2023 de M. Jean Lamoureux, directeur général de la Fondation Hôtel-Dieu Alma, une correspondance invitant la municipalité à se joindre au 35^{ième} Tournoi de Golf de la fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma pour appuyer la fondation.
7. Reçu par courriel le 4 mai 2023 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance annonçant que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), qui devait prendre fin au 31 décembre 2023, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2024.
8. Reçu par courriel le 8 mai 2023 de M. Nelson Bacon, analyste en transports actifs et PAVL du ministère des Transports et de la Mobilité durable, une correspondance nous confirmant la réception de notre demande. Celle-ci est complète et admissible pour l'année 2022 pour les chemins à double vocation.

9. Reçu le 10 mai 2023 de Mme Annie Bigras, directrice générale du Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean, une correspondance nous informant que suite à notre demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention « Sag-Lac en action », volet Achat de matériel durable 2023-2024, celle-ci a été refusée.
10. Reçu par courriel le 10 mai 2023 de Mme Guylaine St-Pierre, gestionnaire de projets et contrats de collecte de la Régie des matières résiduelle du Lac-Saint-Jean, une correspondance nous annonçant que le Programme des conteneurs de chasse sera reconduit pour une nouvelle année.
11. Reçu par courriel le 10 mai 2023 de la direction de l'opération des programmes du ministère de la Famille, une correspondance nous informant du changement du représentant du ministère de la Famille. La représentante sera dorénavant Mme Anne-Marie Beaudoin.
12. Reçu par courriel le 10 mai 2023 de Mme Anne-Marie Fortin, coordonnatrice sénior – ententes municipales de la Croix-Rouge canadienne, une correspondance nous informant de la réception de l'Amendement No. 2 ainsi que la résolution concernant la prolongation de la lettre d'entente Services aux personnes sinistrées.
13. Reçu le 12 mai 2023 de Mme Andrée Laforest, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean du ministère des Affaires municipales, une correspondance nous informant que le projet d'agrandissement et mise aux normes du garage municipal et de la caserne de pompiers est admissible à une aide financière de 2 286 840 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 3 009 000 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales.
14. Reçu par courriel le 16 mai 2023 de Mme Mélanie Germain du ministère de l'Éducation une correspondance acceptant les changements apportés au projet du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.
15. Reçu le 17 mai 2023 de M. Maxime Bélanger, directeur de l'Office des personnes handicapées, le matériel promotionnel de la Semaine québécoise des personnes handicapées, édition 2023.
16. Reçu par courriel le 18 mai 2023 de Mme Sandra Hudon, adjointe à la direction à la MRC de Lac-Saint-Jean Est, la résolution adoptée par les membres du conseil de la MRC concernant une demande au CIUSSS de rendre disponible des travailleurs sociaux pour le bénéfice du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Lac-Saint-Jean Est.
17. Reçu le 24 mai 2023 de M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance nous indiquant qu'un montant de 27 700 \$ sera déposé dans le compte de la municipalité par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2023.
18. Reçu le 25 mai 2023 de Mme France Simard, coordonnatrice du mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean, une correspondance sollicitant notre appui pour continuer d'offrir des services aux travailleurs et travailleuses qui doivent traverser une période de chômage.
19. Reçu le 31 mai 2023 de Mme Annie Bigras, directrice générale du Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean, une correspondance nous annonçant l'octroi d'un chèque de 10 000\$ dans le cadre du programme bilan santé, projet du pumptrack.

6. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

6.1 ACCÈS AU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT – POMPIERS CASERNE 34

R. 2023-158

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal rend accessible aux pompiers de la caserne 34 les actifs de la municipalité, soit l'accès gratuit au centre de conditionnement physique.

Adoptée

6.2 MOTION DE REMERCIEMENT À TOUS LES BÉNÉVOLES AYANT CONTRIBUÉS À LA JOURNÉE DU MOIS DE L'ARBRE

R. 2023-159

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal vote une motion de remerciement à tous les bénévoles ayant contribué au succès de cette journée consacrée au mois de l'arbre.

Adoptée

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2023

R. 2023-160

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023 au montant de 500 015.90 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023 au montant de 91 635.18 \$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 500 015.90 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2023-160.

Signé, ce 5 juin 2023.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Chers concitoyens et concitoyennes

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, le maire Louis Ouellet dépose le rapport annuel de la municipalité de l'Ascension de Notre-Seigneur exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2022.

Rapport financier au 31 décembre 2022

Comme vous serez à même de le constater, l'année 2022 fût bien remplie. La municipalité de l'Ascension de N.-S. ne cesse de se démarquer par ses projets novateurs ou sa performance en termes d'administration financière. Toutes nos réflexions et nos décisions sont orientées vers la préservation de nos acquis et ce, afin de nous assurer que les actions posées le soient au moment le plus opportun et en fonction d'une vision à long terme. On gouverne pour et avec nos gens!

Des projets d'investissement totalisant 3 154 413 \$ ont été réalisés, en voici quelques unes :

- Aqueduc Remabec;
- Aqueduc Scierie Lemay;
- Réfection des infrastructures 2^e avenue Est;
- Grande-Ligne, Rang 5 Ouest;
- Caméra de surveillance, contrôle des bâtiments;
- Pumptrack;
- Borne électrique;
- Acquisition véhicule F-150 2019.

De plus, et ce n'est pas un mythe, année après année, une gestion serrée de nos finances publiques a permis à la municipalité de l'Ascension de N.-S. de réaliser, au 31 décembre 2022, un surplus net de 2 531 696 \$. Ce surplus s'explique par des revenus de 6 194 910 \$, et par des dépenses de fonctionnement, de remboursements en capital et d'affectations aux immobilisations au montant de 3 663 214 \$.

Nous avons toujours notre capital non engagé du Fonds de roulement qui s'élevait au 31 décembre 2022 à 52 015 \$.

À cette même date, le solde de la dette à long terme totalisait la somme de 8 233 350 \$. À noter que si nous enlevons de cette dette, les montants de subvention à recevoir du gouvernement, soit 5 614 280 \$, et que nous amputons de cette somme les financements exclusivement payés par certains bénéficiaires, la municipalité se retrouve alors avec un endettement total net à long terme de 2 619 070 \$, soit 1 292.09 \$ par habitant et ce, malgré tout ce qui a été réalisé sur notre territoire au cours des dernières années. Grâce à cette saine gestion et à l'obtention de plusieurs subventions pour la réalisation de divers projets, la municipalité cumule des réserves importantes lui permettant de faire face aux investissements à venir sans qu'il n'y ait d'incidence sur le taux de taxation des citoyens.

Votre conseil municipal a comme priorité l'amélioration continue de la gestion de l'eau potable et des eaux usées, comme un axe essentiel à son développement et s'assure de respecter les exigences gouvernementales. De plus, nous poursuivons nos efforts constants pour vous donner accès à un réseau routier en toute sécurité selon les budgets disponibles, nous sommes conscients que nous devons poursuivre l'amélioration des investissements sur notre réseau routier, c'est une nécessité.

En terminant, je tiens à remercier les employés municipaux, mes collègues du conseil municipal et les bénévoles qui par leurs efforts font de l'Ascension de N.-S. un communauté vivante et accueillante.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par le vérificateur externe, Monsieur André Tremblay, CA, Les Services financiers Gestrix. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la municipalité de l'Ascension de N.-S.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le Rapport de l'auditeur Indépendant, est d'avis que « *Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de l'Ascension de N.-S. et de l'organisme qui est sous son contrôle au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public* ».

Louis Ouellet, maire

7.3 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ – RÉFECTION DE LA TOITURE DU CLSC

R. 2023-161

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal affecte au surplus accumulé non-affecté un montant de 28 177.63 \$ au projet de réfection de la toiture du CLSC.

Adoptée

7.4 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE DEUX (2) ACCÈS À LA RIVIÈRE PÉRIBONKA SECTEUR BAIE MOREAU

R. 2023-162

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal affecte au surplus accumulé non-affecté un montant de 34 303.60 \$ au projet d'aménagement de deux (2) accès à la rivière Péribonka, secteur Baie-Moreau.

Adoptée

7.5 ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLICS SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SE@O) – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE 2023/2024 À 2027/2028

R. 2023-163

ATTENDU l'appel d'offres public sur le système électronique du Gouvernement du Québec le 3 mai 2023;

ATTENDU que suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissionnaires ont déposé leurs offres avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit :

SOUSSIONNAIRES	RÉSEAU ROUTIER 3 ANS
Terrassement Belleau	862 312.50 \$
Entreprise Fortin-Tremblay	892 000.00 \$

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur accepte la soumission conforme déposée, soit celle de Terrassement Belleau au prix global de 862 312.50 \$, taxes incluses, pour les trois (3) prochaines années, soit hiver 2023-2024 à 2025-2026 pour l'entretien du réseau routier.

Adoptée

7.6 ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLICS SUR INVITATION - ENTRETIEN HIVERNAL DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE 2023/2024 À 2027/2028

R. 2023-164

ATTENDU l'appel d'offres public sur invitation du 19 mai 2023;

ATTENDU que suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissionnaires ont déposé leurs offres avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit :

SOUSSIONNAIRES	RÉSEAU ROUTIER 3 ANS
Terrassement Belleau	199 305 \$
Entreprise Fortin-Tremblay	76 700 \$

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur accepte la soumission conforme déposée, soit celle de l'entreprise Fortin-Tremblay au prix global de 76 700 \$, taxes incluses, pour les trois (3) prochaines années, soit hiver 2023-2024 à 2025-2026 pour l'entretien des stationnements des édifices municipaux.

Adoptée

7.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.S. ET LE CPE L'ASCENSION DES TOUT PETITS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX TEMPORAIRES

R. 2023-165

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir avec le CPE l'Ascension des tout-petits pour l'aménagement et la localisation des espaces communautaires pour le CPE temporaire couvrant la période de septembre 2023 à août 2024.

Adoptée

8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1 DEMANDE PIIA – HAUTEUR DE GARAGE – 2080, CHEMIN DE LA BAIE-MOREAU

R. 2023-166

ATTENDU qu'une demande de Plan d'Implantation et Intégration Architectural, datée du 5 mai 2023, a été déposée par monsieur Stéphane Lavoie pour son immeuble situé au 2080, chemin de la Baie-Moreau;

ATTENDU qu'un plan projet d'implantation et qu'un plan projet de la construction du garage ont été déposés ;

ATTENDU que le règlement de zonage 2005-304 prévoit un PIIA pour les bâtiments accessoires en zone de villégiature ;

ATTENDU que le garage aura une hauteur maximale de 7.4 mètres;

ATTENDU que les matériaux, la forme et l'esthétique du garage est en parfaite harmonie avec le bâtiment principal;

ATTENDU que la hauteur du garage n'a pas pour but d'aménager un second étage habitable (loft) au garage;

ATTENDU que la hauteur de la maison est de 9.44 mètres;

ATTENDU que le CCU a recommandé l'acceptation de cette demande de PIIA;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil accepte cette demande de Plan d'Implantation et Intégration Architectural afin de permettre la construction d'un garage avec une hauteur maximal de 7.4 m.

Adoptée

8.2 DEMANDE PIIA – HAUTEUR DE GARAGE – 2400, CHEMIN DE LA BAIE-MOREAU

R. 2023-167

ATTENDU qu'une demande de Plan d'Implantation et Intégration Architectural, datée du 5 mai 2023, a été déposée par madame Josée Langlais pour son immeuble situé au 2400, chemin de la Baie-Moreau ;

ATTENDU qu'un plan projet d'implantation et qu'un plan projet de la construction du garage ont été déposés;

ATTENDU que le règlement de zonage 2005-304 prévoit un PIIA pour les bâtiments accessoires en zone de villégiature ;

ATTENDU que le garage aura une hauteur maximale de 8.1 mètres;

ATTENDU que les matériaux, la forme et l'esthétique du garage est en parfaite harmonie avec le bâtiment principal;

ATTENDU que la hauteur du garage n'a pas pour but d'aménager un second étage habitable (loft) au garage ;

ATTENDU que la hauteur de la maison est de 9.1 mètres;

ATTENDU que le CCU a recommandé l'acceptation de cette demande de PIIA;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil accepte cette demande de Plan d'Implantation et Intégration Architectural afin de permettre la construction d'un garage avec un hauteur maximal de 8.1 m.

Adoptée

8.3 DEMANDE PIIA – HAUTEUR DE GARAGE – 909 RANG 5 OUEST, CHEMIN NO :9

R. 2023-168

ATTENDU qu'une demande de Plan d'Implantation et Intégration Architectural, datée du 26 mai 2023, a été déposée par monsieur Denis Boudreau pour son immeuble situé au 909, rang 5 Ouest, chemin 9 ;

ATTENDU un plan projet d'implantation et qu'un plan projet de la construction du garage ont été déposés;

ATTENDU que le règlement de zonage 2005-304 prévoit un PIIA pour les bâtiments accessoires en zone de villégiature ;

ATTENDU que le garage aura une hauteur maximale de 7.32 mètres;

ATTENDU que les matériaux, la forme et l'esthétique du garage est en parfaite harmonie avec le bâtiment principal;

ATTENDU que la hauteur du garage n'a pas pour but d'aménager un second étage habitable (loft) au garage ;

ATTENDU que la hauteur de la maison est de 7.62 mètres;

ATTENDU que le CCU a recommandé l'acceptation de cette demande de PIIA en abaissant les murs de 0.6 m afin que les murs latéraux aient un maximum de 3.66 m au lieu de 4.26 m;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil accepte cette demande de Plan d'Implantation et Intégration Architectural afin de permettre la construction d'un garage avec un hauteur maximal de 6,72 m.

Adoptée

8.4 NOMINATION – INSPECTEURS MUNICIPAUX

R. 2023-169

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal de l'Ascension de N.-S. nomme Messieurs Dominic Bisson, Pierre-Luc Gaudreault et Francis Vaillancourt à agir à titre d'inspecteurs municipaux de ladite municipalité.

Les principales fonctions des inspecteurs municipaux sont celles généralement attribuées ou exercées par l'inspecteur municipal d'une municipalité comme celle de l'Ascension de N.-S., dont notamment l'ensemble des fonctions rattachées aux différentes catégories d'inspecteur municipal découlant de la loi, lesquels fonctions sont énumérées et décrites à la dernière édition ou version du Guide d'accueil – L'inspecteur municipal : Un rôle de premier plan, publié conjointement par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), lequel Guide fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était réitéré ici au long, entre autres, sans s'y limiter, le titre et les fonctions suivantes :

1. Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;
2. Inspecteur régional des cours d'eau municipaux;
3. Inspecteur en environnement;
4. Conciliateur-arbitre;
5. Inspecteur des mauvaises herbes;
6. Responsable de l'application en tout ou en partie des règlements municipaux en lien avec les propriétés et les citoyens (exemples : nuisance, les animaux, les chenils, le colportage, entrées privées, etc.)

Les inspecteurs municipaux nommés sont également autorisés à entreprendre toutes démarches et toutes procédures pénales et à émettre des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité de l'Ascension de N.-S. à l'égard de toute infraction aux lois et règlements dont l'application relève de leurs fonctions.

Adoptée

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 OCTROI D'UN CONTRAT A PUISATIER DELISLE POUR L'ACQUISITION D'UNE POMPE ET MOTEUR POUR LE PUIT D'ALIMENTATION P-8

R. 2023-170

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal octroi un contrat à Puisatiers Delisle pour le remplacement du moteur et de la tête de pompe du puits P-8 pour un montant de 17 978.45 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

10 LOISIRS ET CULTURE

10.1 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) – AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

R. 2023-171

CONSIDÉRANT que le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration de l'anneau de marche pour aînés et d'acquisition de mobilier urbain;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

Que la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts..

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

11. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 OCTROI D'UN CONTRAT À ÉLÉMENT FITNESS POUR L'ACQUISITION DE MODULE D'ENTRAÎNEMENT

R. 2023-172

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal octroi un mandat à Élément fitness pour l'acquisition de matériel d'entraînement pour un montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables, le tout selon le devis no 001818 en date du 25 avril 2023.

Adoptée

12.2 MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE MONSIEUR JEAN TREMBLAY

R. 2023-173

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal vote une motion de sympathie à la famille de M. Jean Tremblay pour le décès de sa mère, Mme Marianne Claveau, le 26 mai dernier 2023.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2023-174

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 21 h 05.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier